

# Val Duchesse, où l'on reparle d'économies en soins de santé et de fiscalité juste

■ Le gouvernement fédéral doit aboutir dans la confection du budget 2018 de l'Etat.

**I**ncertitude complète dimanche en fin d'après-midi devant les grilles de Val Duchesse. Les principaux ministres du gouvernement fédéral se sont retrouvés pour poursuivre la rédaction du budget de l'Etat. Mais aucun ne semblait en mesure de dire s'ils sortiraient de la réunion avec un accord ou pas, ni même à quelle heure ils en sortiraient. C'est que les discussions durant le week-end ont révélé l'étendue des divergences entre les partis.

Et ce n'est pas l'effort budgétaire en lui-même qui paraît le plus compliqué. Le gouvernement dirigé par Charles Michel a en effet décidé de prendre quelques libertés avec la marche budgétaire qui était censé mener la Belgique à l'équilibre d'ici 2019. Il se contenterait de chercher

5 milliards au cours des deux prochaines années au lieu des 8 milliards nécessaires, en laissant au gouvernement suivant le soin de faire le dernier effort pour 2020.

## Un effort en soins de santé

Allégé, l'effort ne reste pas moins ardu. Surtout que l'exercice vient après une longue suite de budgets mis à la diète. La couche de gras a fondu. C'est dans les réserves qu'il faudra puiser. Et c'est alors que cela commence à faire mal. Il semble d'ailleurs que l'Open VLD fasse barrage à une nouvelle coupe dans l'assurance-maladie – dont le portefeuille est détenu par Maggie De Block.

L'an dernier, une économie de 900 millions avaient été réalisée dans les soins de santé. Le bistouri était cependant à peine rangé que la N-VA envisageait de nouvelles coupes claires. Les nationalistes remettent donc

le couvert. On parle d'une économie de 300 millions dans la santé. Mais les libéraux flamands font la tête.

L'Open VLD se montre également très réservé sur la taxation des comptes-titres (lire ci-contre). La piste a été explorée par le Premier ministre Charles Michel (MR). Elle est présentée comme une alternative à une taxation des plus-values que le CD&V a exigée en échange de son soutien à une baisse de l'impôt des sociétés mais qui a été recalée par ses partenaires. Seulement cette idée de taxer les comptes-titres refroidit l'Open VLD, qui fait valoir que de nombreux petits entrepreneurs utilisent un compte-titre pour épargner en vue de leur pension.

Comment en sortir pour satisfaire tout le monde ? En trouvant une parade pour que seuls les plus gros investisseurs soient touchés sans doute. Et donc en faisant preuve d'une créativité bien belge.

V.R.

## La pension des chômeurs et des prépensionnés rabaissée

**J**eudi, le gouvernement a adopté certaines dispositions en matière de pensions qui font hurler les syndicats. Sur proposition du ministre en charge du dossier, Daniel Bacquelaine (MR), il a été décidé que, dans le calcul de la pension, les années de prépension – hors le cas de prépension dans le cadre d'une restructuration – seraient comptabilisées sur la base d'un droit minimum et non plus sur la base du dernier salaire perçu quand la personne était au travail. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la valorisation de ces années de prépension sera donc moindre.

Le même principe sera par ailleurs appliqué aux droits de pension des chômeurs une fois qu'ils entrent dans la 2<sup>e</sup> période. En clair, toutes les journées de chômage après un an seront valorisées sur la base du droit minimum et non sur la base du dernier salaire.

L'objectif du gouvernement est clair : décourager les périodes d'inactivité. Daniel Bacquelaine dit ainsi vouloir em-

pêcher qu'à l'avenir, une indépendante qui a travaillé toute sa vie touche une pension moins élevée qu'une personne qui a passé de nombreuses années au chômage.

## Une perte de 152 euros

Les syndicats ont hurlé à "la rupture de contrat". FGFB, CSC et CGSLB déplorent que des fins de carrière faisables et des mesures positives et incitatives "restent des concepts inconnus pour ce gouvernement". Les organisations syndicales ont tenté de mesurer l'effet de ces mesures. D'après leur calcul, la décision du gouvernement de limiter le calcul de ces périodes assimilées signifie, pour un travailleur "moyen", une diminution de la pension de 152 € par mois pour les hommes et de 133 € par mois pour les femmes. En moyenne, les hommes et les femmes comptent 5,6 années d'assimilation.

V.R.

## Taxe sur les comptes-titres ? "Un impôt sur une certaine fortune"

■ Selon François Parisi, ce n'est pas un bon signal car c'est aussi taxer l'économie active et charger la classe moyenne.

**O**n sait que les Belges ont l'impôt sur la fortune en horreur. Pour François Parisi, directeur de la fiscalité à la Banque Transatlantique Belgium, la taxation annoncée des comptes-titres (placements dématérialisés sous forme d'obligations, actions, sicav) y ressemble furieusement. "Du moins s'agit-il d'un impôt sur une certaine forme de fortune, précise-t-il. Pas sur les

autres comptes, ni sur les coffres, l'immobilier, les voitures de collection, les tableaux..." C'est qu'il s'agirait d'un impôt sur le capital, les revenus étant déjà taxés via le pré-compte mobilier (30 % des dividendes et intérêts).

Aucune indication précise ne permet de dire qui cette taxe va toucher – tous les propriétaires d'un compte-titres ou seulement les plus gros investisseurs via exonération d'un certain montant de base ? –, ni comment. Elle serait annuelle, à charge des particuliers mais probablement prélevée à la source par les banques, ce qui dispenserait les contribuables à faire une

déclaration. "A moins qu'elle soit à la charge de la banque et répercutée sur les détenteurs par une augmentation des droits de garde", note le spécialiste, qui énumère une série de questions que la seule évocation de la taxe soulève : "Parle-t-on de personnes physiques ou morales ? Si l'idée est de taxer les plus gros contribuables à partir d'un certain seuil, n'y a-t-il pas risque de division du patrimoine en autant de comptes dans différentes banques pour rester en deçà ? Et quid des comptes-titres détenus à l'étranger ? S'ils sont aussi visés, comment la taxe sera-t-elle alors perçue ? Pas sous la forme d'un prélèvement à la source. L'épargnant devra sans doute remplir un formulaire de déclaration."

#### Plus digeste mais plus insidieuse

Mais c'est le principe de la taxe qui interpelle François Parisis. "Je conçois que la taxation des plus-values est délicate dans notre économie belge, laquelle repose beaucoup sur les petits entrepreneurs qui mettent tout dans leur société afin de pouvoir, lors de la revente, en tirer un capital qui servira de pension complémentaire. Par comparaison, une taxe sur les comptes-titres est plus digeste. Mais c'est vraiment un mauvais signal. En taxant les comptes-titres, on taxe l'économie active, à l'inverse de comptes d'épargne dormants aux mains d'investisseurs passifs. Et, surtout, on touche essentiellement la classe moyenne, la majorité silencieuse." Car ce ne sont pas les détenteurs de grosses participations dans des entreprises sous forme d'actions nominatives

à l'instar du plus connu des actionnaires belges, Marc Coucke qui a revendu ses Omega Pharma et opéré une plus-value non taxée de 1,45 milliard d'euros - qui seront affectés. "Pas plus que les grosses fortunes qui vont

trouver des solutions dans des structures étrangères", ajoute François Parisis. C'est en cela que cette taxe sur les comptes-titres est dérangeante. On commence par mettre fin aux titres au porteur. Puis, à force de baisser le rendement des livrets à intérêt, on pousse les épargnants à investir dans des actions et obligations. Et enfin, on taxe les comptes-titres..." Avec ceci que, dès que les choses sont en place et qu'un montant ou un taux est fixé, "il est facile de le doubler ou de le tripler par après. C'est insidieux."

"Cette mesure ne va pas pénaliser les entrepreneurs, conclut François Parisis. Elle ne va pas non plus décourager l'épargne. Mais elle va pénaliser les épargnants un peu plus actifs." Et de se demander s'il ne faudrait pas plutôt avoir le courage politique d'abroger la fiscalité avantageuse (exonération...) des comptes d'épargne. "D'un point de vue macroéconomique, c'est ce qu'il faudrait faire. Dans une économie qui bat de l'aile, il n'est pas normal de favoriser une épargne qui n'est pas à risque."

Charlotte Mikolajczak

En taxant les  
comptes-titres,  
on taxe  
l'économie  
active,  
à l'inverse  
des comptes  
d'épargne.